

Veuillez noter que l'utilisation du transport scolaire communal nécessite une inscription au préalable. Tout changement concernant la ligne de bus de l'enfant impliqué dans le courant de l'année scolaire doit être signalé à l'administration communale. Pour les élèves de l'éducation précoce, le transport scolaire est à la charge des parents !

Le formulaire d'inscription est à remettre au plus tard le 10 juillet 2026 auprès l'Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre.

Coordonnées de l'enfant				
Nom et prénom :				
Adresse :			Localité :	
Date de naissance :			Cycle :	
Coordonnées du représentant légal				
Nom et prénom :				
Tél. :			E-mail :	
Veuillez cocher les cases correspondantes à vos besoins :				
Circuit Burden	Circuit Ingeldorf		Bus C1 – uniquement le matin	
	Aller matin	Retour matin	Aller après-midi	Retour après-midi
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Arrêt(s) de bus :				
Remarques :				

En signant le présent formulaire, le/la soussigné(e) reconnaît formellement

- Avoir pris connaissance du « Règlement de discipline transport scolaire » (consultable sur <https://erpeldange.lu/services-communaux/enseignement>) et à le respecter.
- Avoir informé son enfant sur le présent règlement.

Le/la soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature :